

Facture N° 94768

Client : 6502 Date : 31/08/2025

Nos Réf. :

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC CAHORS
POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

Lieu d'intervention

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC CAHORS
POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE
46140 ANGLARS JUILLAC

Période du 01/08/2025 au 31/08/2025

Page 1/1

Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant HT
Période du 01/08/2025 au 31/08/2025			
ENTRETIEN DES LOCAUX	1,00	563,610	563,61
Prestations sur 47 semaines (fermeture 3 semaines en été et 2 semaines à Noël)			
Fréquence: Tous les jours du lundi au vendredi (1h)			
-Nettoyage des sanitaires			
-Réapprovisionnement des distributeurs en consommables			
-Nettoyage des sols			
-Dépoussierage du mobilier par roulement			
-Vidage des corbeilles			
FOURNITURE DU MATERIEL (autolaveuse inclus), DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES CONSOMMABLES.			
COUT MENSUEL (Tarif 2022)			

12 9/09

Merci de découper et de joindre à votre règlement

Client : 6502
Facture N° 94768
Echéance : 31/08/2025
Montant : 676,33 €

SIREN : 321436370

Règlement Par Chèque

BASE HT	% TVA	TVA	Total HT	563,61
563,61	20,00	112,72	T.V.A.	112,72
			Total TTC Euro	676,33
Acompte			Net à Payer	676,33

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, toute somme non payée à l'échéance donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard au taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L. 441-10 du Code de commerce). Une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera facturée pour tout retard de paiement (article D441-5 du Code de commerce).